

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
7 MARS 2019

DATE D’AFFICHAGE
7 MARS 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

OBJET :

2019/12 Encaissement de chèque de la SPS : redevance sur les matériaux commercialisés en 2018

Le Maire informe les conseillers qu'il convient d'encaisser le chèque de redevance de 6 765.30 € de la Société Parisienne des Sablières correspondant aux matériaux commercialisés sur l'installation de traitement de la SPS à Martot en 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour l'encaissement de ce chèque.

2019/13 Attribution d'une aide communale pour une action humanitaire à une jeune Martotaise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière de Mademoiselle Alice LECOURT, habitante de Martot, qui dans le cadre de ses études de médecine va participer à un projet humanitaire au Togo.

Vu le coût engendré par ce projet, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une aide de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'attribution de cette aide. Celle-ci sera imputée au budget principal à l'article 6713.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : F. BARBIER par F. CHARLIER

Absent : F. POINTIER, F. COUTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

2019/14 **Contraction d'un emprunt à court terme relais des subventions**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que des travaux importants de rénovation énergétique de la salle communale sont en cours, afin de réaliser ces travaux la commune a obtenu différentes subventions qui sont versées au prorata des dépenses justifiées déjà engagées par la commune.

Il convient donc de palier au décalage de trésorerie entre le règlement des situations présentées par les entreprises et le versement des subventions.

Afin d'y remédier Monsieur le Maire propose aux conseillers de contracter un emprunt de 95 000 € auprès du Crédit Agricole sur 2 ans, sans indemnités en cas de remboursement par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet emprunt. L'emprunt se fera sur une durée de 2 ans avec un taux de 0.64 % et le remboursement interviendra par échéances trimestrielles.

2019/15 **Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Agence Normande de la biodiversité et du développement durable.**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'Agence Régionale de l'Environnement Normandie (AREN), à laquelle la commune de Martot est adhérente, a souhaité évoluer en agence de la biodiversité et du développement durable. Une procédure de création d'un Groupement d'intérêt Public « GIP Agence Normande de la biodiversité et du développement durable » a été engagé.

La commune étant adhérente de l'AREN, il convient que le conseil municipal délibère sur son intention d'adhésion au GIP nouvellement créé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce GIP.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'effacement du barrage de Martot sur l'Eure, l'étang qui se situe entre l'Eure et la Seine s'assèche lors des marées basses. Une étude a démontré qu'il était important que cet étang ne se vide pas totalement. Des travaux, à la charge de l'Etat, vont donc être entrepris afin de rehausser les passes, ce qui permettra à l'Eure de venir remplir l'étang lors des marées hautes et qui empêchera l'eau de se vider lorsque la marée se retirera.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé à l'Etat à ce que les peupliers morts soient coupés et que de nouveaux soient replantés, ces peupliers servant au maintien des berges. Il a également attiré l'attention de l'Etat sur le problème des accès à l'Eure qui ont été créés afin de permettre l'acheminement de pierres pour l'aménagement des berges, ces accès sont régulièrement envahis par des dépôts sauvages, Monsieur le Maire demande à ce que ces accès soient barrés.

Monsieur le Maire présente les investissements envisagés pour l'année 2019 et qui seront proposés au vote du conseil municipal lors de l'élaboration du budget primitif 2019 :

MAIRIE :

- travaux d'accessibilité PMR
- logiciel métier
- remplacement de l'alarme
- installation de 2 ventilateurs au secrétariat

ECOLE :

- fin des travaux de rénovation énergétique
- remplacement du bandeau périmétrique
- remplacement des pluviales
- peinture intérieure
- éclairage extérieur

LOCAL TECHNIQUE :

- achat d'une tronçonneuse

ECOLE :

- travaux d'accessibilité PMR
- étude de traitement de la qualité de l'air
- diagnostic amiante

LOGEMENT :

- remplacement du lavabo et des évacuations à l'étage

VOIRIE :

- petits travaux d'aménagement de voirie avec la CASE (aménagement rue de Saint Pierre, rue de l'Eure, VC N°1 entre la Roselière et les Fiefs)
- remplacement des mâts d'éclairage public rue de la Garenne et une partie de la rue de St Pierre

PLATEAU SPORTIF :

- remplacement des panneaux de basket

CIMETIERE :

- relèvement d'une partie des concessions abandonnées

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 2 avril 2019 à 18h15
